

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du 5 MAI 2008
concernant le canton de FOUESNANT**

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

AMENAGEMENT ET HABITAT

*** Fonds départemental de maîtrise des Déchets (FDMD)**

Convention 2008 :

Les participations techniques et financières de l'ADEME et du Conseil général au FDMD sont formalisées dans une convention dont les grands principes rappelés ci-dessous ont été présentés lors de la Séance plénière des 31 janvier et 1^{er} février 2008, au cours de laquelle délégation a été donnée à la Commission permanente d'en autoriser la signature par le Président du Conseil général :

- réduction des aides aux investissements aux seules opérations dites «exemplaires» ou de démonstration,
- concentration sur les opérations de réduction de déchets dans le cadre des objectifs ministériels,
- accompagnement de l'opération de labellisation des déchèteries pilotée par l'Observatoire régional des déchets en Bretagne,
- opération de sensibilisation et de mobilisation par des actions de communication.

Communauté de communes du Pays fouesnantais - campagne de promotion du compostage domestique

La Communauté de communes du Pays fouesnantais a décidé de mettre en œuvre une opération d'incitation au compostage individuel en vue de réduire le tonnage des déchets ménagers et de limiter les déplacements vers les déchèteries. La phase de communication a été financée à la Commission permanente de décembre 2007. Le montant des acquisitions de composteurs individuels étant estimé à 69 000 €. **Une subvention pour la CCPF, pour sa campagne de promotion du compostage domestique, a été votée pour un montant de 13 800 €.**

- **Subvention hors FDMD**

Communauté de communes du Pays fouesnantais - création d'une ISDI

La Communauté de communes du Pays fouesnantais a décidé d'aménager une nouvelle installation de stockage de déchets inertes (ex-centre de stockage de déchets ultimes de classe 3) en continuité du site actuel de Kérambris à Pleuven. L'équipement a été autorisé par arrêté préfectoral du 14 août 2007. Le montant des travaux s'élevant à 104 515 € HT hors acquisition. **Une subvention pour la CCPF, pour l'aménagement d'une nouvelle ISDI, a été votée pour un montant de 8 777 €.**

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

RD 34 - Aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit « Menez saint Jean» à Clohars Fouesnant

Ce carrefour, situé sur la commune de Clohars-Fouesnant et formé par les voies communales de Kerhall et Gouesnac'h et la route départementale 34 est fréquemment le théâtre d'accidents corporels et matériels. Cette insécurité est générée par la vitesse excessive pratiquée par les usagers de la voie principale et par un manque de visibilité occasionné par la présence d'une maison d'habitation au débouché de la VC de Gouesnac'h sur la route départementale.

Ce projet, dont le coût global est chiffré à 450 000 € HT, soit 507 232 € TTC (acquisitions foncières non assujetties à la TVA), a été approuvé par la Commission permanente du 2 mai 2006. Il comprend :

- un aménagement léger de type «chicanes» sur les deux branches départementales qui a été réalisé en 2006 et inscrit financièrement pour un montant de 34 000 € HT, soit 40 664 € TTC.
- l'acquisition foncière d'une propriété bâtie inscrite financièrement en 2007 pour un montant de 145 000 € .
- les travaux d'aménagement du giratoire proprement dits ainsi que l'acquisition foncière d'une propriété non bâtie d'une surface de 550 m² pour un montant de 271 000 € HT, soit 321 568 € TTC (acquisition foncière non assujettie à la TVA).

Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription financière de la partie de l'opération n'ayant pas été inscrite précédemment et correspondant aux travaux proprement dits pour un montant de 321 568 € TTC arrondi à 322 000 € TTC.

En application des règles de co-financement adoptées par l'Assemblée départementale, cette opération fait l'objet d'une participation financière de la Communauté de communes du Pays fouesnantais à hauteur de 50 % du montant HT des travaux et acquisitions foncières, soit 225 000 €. Par délibération du 23 mars 2006, la Communauté de communes du Pays fouesnantais a donné son accord sur les modalités techniques et financières du projet.

ENVIRONNEMENT- PATRIMOINE NATUREL

Gestion des espaces naturels sensibles

Lors de la séance plénière du 31 janvier 2008, le Conseil général a adopté les programmes «espaces naturels sensibles» de l'année en donnant délégation à la Commission permanente pour répartir les subventions à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et/ou du Conseil général, selon les critères du programme «gestion des espaces naturels». Il est rappelé que l'Assemblée départementale a décidé, en 2007, de majorer la participation financière du Conseil général relative aux moyens humains mis en place par les gestionnaires, uniquement dans le cas d'une gestion intercommunale des espaces naturels. En effet, le dispositif qui a prévalu jusqu'en 2006, même s'il apportait un complément de financement, restait trop peu incitatif pour entraîner les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à créer des équipes de gestion spécialisées.

Une subvention pour la Commune de Fouesnant, pour la gestion en terme de moyens humains des sites de Mouterlin, Penfoulic et des Gléan (hors réserve naturelle), a été votée pour un montant de 12 678 €.

POLITIQUE DE L'EAU

Programme d'actions dans les SAGE et les Bassins versants

Le Conseil général a inscrit, dans les priorités de son Agenda 21, la protection des ressources naturelles. L'eau, ressource majeure du département, par sa qualité et sa disponibilité contribue au développement durable des territoires. Aussi, l'objectif opérationnel retenu pour les politiques de l'eau est «d'accompagner des actions de protection et de gestion de la ressource en eau dans le cadre de projets globaux et partagés, adaptés au territoire» (objectif de l'axe 12 de l'Agenda 21). Cette action volontariste du Département est menée en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, l'Etat et s'inscrit dans le Contrat de projets Etat-Région (CPER), Grand projet 5 (GP5), dont la convention d'application a été validée par l'Assemblée lors de sa séance plénière du 6 décembre 2007.

A compter de 2008, de nouveaux contrats, d'une durée de trois à cinq ans, dits contrats de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou de bassins versants sont définis avec les porteurs de projets locaux (Communautés de communes, syndicats d'eau...). Les financements pour les actions concernant les bassins versants et les SAGE ont été décidés par l'Assemblée lors de sa séance plénière du 21 juin 2007 et légèrement adaptés lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008.

Axés sur une diminution des apports d'azote au littoral pour limiter les phénomènes de marées vertes qui occasionnent des nuisances visuelles et olfactives, les contrats de Bassins versants algues vertes, signés en 2004, s'achèvent cette année et concernent quatre territoires : le Douron, le Quillimadec, le Porzay et le Lesnevard.

Bassin versant du Lesnevard

Des algues vertes se développent depuis plus de 20 ans dans la baie de la Forêt- Fouesnant et viennent s'échouer sur les plages très fréquentées situées entre le Cap-Coz et Trégunc. Après différentes études en 1999 et 2000, la rivière du Lesnevard a été identifiée comme une source majeure d'apports azotés dans la baie. Les Communes concernées (Fouesnant, la Forêt-Fouesnant, Concarneau...) sont obligées d'effectuer des ramassages coûteux. Ce territoire est concerné par un risque de non-atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau en 2015, au niveau de la masse d'eau littorale, pour plusieurs paramètres : azote, phosphore, micropolluants et bactériologie.

La Communauté de communes du Pays fouesnantais (CCPF) s'est associée avec la Communauté de communes de Concarneau-Cornouaille (4C) pour porter un contrat quinquennal (2004-2008) d'actions de lutte contre les algues vertes. L'objectif principal est de réduire significativement les flux d'azote aux exutoires du bassin versant. Les actions proposées pour y répondre concernent trois volets : agriculture, aménagement de l'espace et assainissement.

Bilan 2004-2007 : Depuis le début du contrat en 2004, 50 % des agriculteurs du bassin versant se sont engagés dans une démarche individuelle d'évolution de pratiques (18 contrats d'objectifs, 3 Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) , 7 Engagements de progrès agronomiques (EPA), 2 Contrats d'agriculture durable (CAD)). Les contrats d'objectifs permettent aux agriculteurs de disposer de l'appui technique d'un conseiller sur différents thèmes environnementaux (mise aux normes, techniques culturales simplifiées, pesées d'épandeurs, rotations, analyses de lisiers et fumiers, d'agriculture durable (CAD)). Les contrats d'objectifs permettent aux agriculteurs de disposer de l'appui technique d'un conseiller sur différents thèmes environnementaux (mise aux normes, techniques culturales simplifiées, pesées d'épandeurs, rotations, analyses de lisiers et fumiers, bilan apparent...).

Actions 2008 : Elles seront ciblées sur de l'animation agricole pour la contractualisation de Mesures agroenvironnementales (MAE). L'objectif est double : maintenir un niveau de contractualisation des agriculteurs, suite à l'échéance fin 2007 des contrats EPA et CTE ; étendre la sensibilisation et la contractualisation des agriculteurs à l'ensemble du territoire de la Baie de la Forêt. L'année 2008 verra également le lancement d'études préalables à l'élaboration d'un contrat territorial pluriannuel, à l'échelle de la Baie. La CCPF et la 4C ont notamment entamé en 2007 une réflexion portant sur une gestion mutualisée des zones humides et des cours d'eau, à l'échelle du territoire des bassins versants de la Baie de la Forêt (Lesnevard- Mer Blanche). La Ville de Concarneau, qui est actuellement maître d'ouvrage des actions du bassin versant du Moros, est également associée à ce projet.

Une subvention de fonctionnement de 20 882 €, au titre du programme 115 «SAGE et bassins versants», a été attribuée à la Communauté de Communes du pays fouesnantais.

INSERTION ET ECONOMIE

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Fonds départemental d'Aide à la Création d'Emplois (FDACE)

*** Aide aux très petites entreprises**

Critères : - très petites entreprises et groupement d'employeurs du secteur de l'artisanat de production, services aux entreprises (de 0 à 9 salariés)

- entreprises du BTP, à titre expérimental, sous réserve 3 ans d'existence, pour les 4 premiers emplois
- création et extension d'entreprises
- 3 000 € par emploi créé en CDI à temps plein, dans la limite de 4 emplois aidés par entreprise.

Une très petite entreprise de Saint-Evarzec se voit attribuer une subvention de 6 000€, pour la consolidation de 2 CNE.

* Bourse aux jeunes créateurs-repreneurs d'entreprise

Critères : - création ou reprise d'entreprise (hors succession en ligne directe)

- jeunes âgés au maximum de 30 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes
- 4 000 € maximum, par créateur et par projet, plafonné à l'apport en fonds propres ou aux concours financiers extérieurs à moyen ou long terme

Une subvention de 4 000 € a été votée pour un jeune créateur d'entreprise de Gouesnac'h.

Charte d'internationalisation du Finistère - Aide aux entreprises participant à des manifestations internationales se déroulant en France

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 762 000 € au titre du programme 252 «Développement économique international et relations européennes».

Rappel de l'objet de l'aide : Inciter les entreprises finistériennes à établir un courant d'affaires vers les marchés étrangers ou à accroître leur chiffre d'affaire à l'exportation en participant à des manifestations internationales se déroulant en France.

Rappel des modalités d'octroi : très petites entreprises de moins de 16 salariés et les PME de moins de 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires export inférieur à 10 % ; tous secteurs d'activités pris en compte, à l'exception des activités de commerce de détail, de conseil à l'exportation et les sociétés financières ; entreprises dont le capital social n'est pas détenu majoritairement par une ou plusieurs sociétés dont l'activité consolidée ne permet pas l'éligibilité au dispositif ; entreprises présentant une situation financière saine et en situation régulière au regard de leurs obligations sociales, fiscales, environnementales.

Montant de l'aide : 30 % des dépenses engagées par l'entreprise, plafonné à 3 050 €.

Conditions de recevabilité : pour être recevable, le dossier doit être transmis aux Chambres économiques du Finistère (dûment complété) au minimum 30 jours avant le début de la manifestation, objet de la demande.

Une subvention pour une entreprise de Saint-Evarzec, pour sa participation au Carrefour des Fournisseurs des Industries Agroalimentaires, à Rennes, du 11 au 13 mars 2008, a été votée pour un montant de 2 602 €.

Solidarités territoriales - Aides touristiques

Hébergements touristiques

La Communauté de communes du Pays fouesnantais a pour projet la création d'un gîte d'étape Rando accueil sur un terrain appartenant au Conservatoire du littoral au lieu-dit Beg ar Vir en Clohars-Fouesnant. Cet hébergement sera accessible aux personnes handicapées et de plus le

label «Tourisme et handicap» est recherché. Les devis d'entreprises totalisent un montant hors taxes de 145 921 €.

Une subvention d'un montant de 19 290 € a été accordée à la CCPF pour la création d'un gîte d'étape Rando accueil à Beg ar Vir, en Clohars-Fouesnant.

Bourses d'apprentissage

8 bourses d'apprentissages d'un montant de 460 € chacune ont été accordées à des jeunes apprentis du canton, cinq bénéficiaires de Fouesnant, 2 bénéficiaires de Bénodet et un de Saint-Evarzec.

Stage d'application avant installation en agriculture

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 260 000 € au titre de la formation professionnelle.

Au titre de la formation agricole, le Conseil général accorde une aide aux agriculteurs qui participent aux stages de six mois préalables à l'installation, aide complémentaire à celle de l'Etat. Le dispositif se traduit par l'octroi d'une aide qui vise à compenser les dépenses induites par les déplacements des stagiaires à plus de 50 km de leur domicile, soit 150 € par mois pour les stages effectués en Bretagne et 300 € par mois pour les stages effectués hors de la région Bretagne ou à l'étranger. **Une subvention de 150 € a été votée pour une stagiaire de Fouesnant, effectuant un stage d'un mois chez un agriculteur de Brasparts.**

TOURISME

Equipements touristiques

Lors de la séance plénière, en date des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 600 000 € au titre des équipements touristiques.

Une subvention d'un montant de 7 284 € pour l'Hôtel de la Pointe à Fouesnant, pour sa modernisation, a été votée.

Manifestations nautiques

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 1 802 472 € au titre du programme nautisme. Cette enveloppe permet notamment d'apporter un soutien financier à l'organisation de manifestations nautiques.

- Une aide financière de 5 300 € a été attribuée au Yacht Club de l' Odet, pour l'organisation de la 38^{ème} édition de la régates de l'Obélix Trophy 2008 qui s'est déroulée du 30 avril au 7 mai 2008 à Bénodet.

- Une subvention d'un montant de 2 450 € est accordée au Yacht Club de l'Odet pour l'organisation du Rendez-vous de la belle Plaisance, qui se déroulera du 26 au 29 juin 2008 et qui rassemblera des yachts anciens sur la rivière de l'Odet.

Investissements nautiques

Le Conseil général, lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, a voté une autorisation de programme de 1 418 000 € au titre des investissements nautiques. Sur cette enveloppe 755 000 € sont réservés pour financer les projets des structures nautiques dans plusieurs domaines : aide à la flottille et à l'équipement des centres nautiques, aide aux bateaux du patrimoine, aide à l'immobilier des centres nautiques, aide à la technologie-recherche, aide au nautisme pour tous.

Une subvention pour le Centre nautique de Fouesnant Cornouaille, pour l'achat de flottille de haut niveau (planche à voile RSX pour Marine Rambaud), a été votée pour un montant de 2 648 €.

SOLIDARITES

Maintien à domicile des personnes âgées - Dotation de fonctionnement des antennes CLIC

Une subvention pour le fonctionnement 2008 de l'antenne CLIC de Fouesnant a été votée pour un montant de 15 000 €.

Soutien aux diverses actions de solidarité internationale

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général du Finistère a inscrit une autorisation de programme de 120 000 € en investissement, et une enveloppe de 338 000 € en fonctionnement, au titre du programme «Solidarité internationale et Coopération décentralisée», dont 258 000 € en subventions. Cette enveloppe permet de financer, d'une part, les partenariats au Chili et à Madagascar et, d'autre part, les projets portés par les associations finistéennes de solidarité internationale.

Une subvention pour l'Association Solidarité Togo Brésil a été votée pour un montant de 5 476 €, pour les actions menées au Togo (construction d'une porcherie à Apéyémé, réalisation d'un forage dans un centre recueillant des jeunes filles en difficultés à Lomé) et au Brésil (divers soutiens aux familles d'un quartier défavorisé).

CULTURE

*** Spectacle vivant- Aide aux festivals**

Une subvention pour l'Association Orgues en Cornouaille de Fouesnant, pour l'organisation du 19 au 27 août 2008, de la 4^{ème} académie internationale de musique, a été votée pour un montant de 2 700 €.

*** Plate-forme pour un développement de la présence artistique dans les Territoires**

Afin de renforcer la présence artistique en pays fouesnantais, un partenariat, de 2008 à 2010, a été établi entre le Théâtre du Miroir et L'Archipel, centre des Arts et des Congrès : résidence d'artistes, création de trois spectacles, nombreuses interventions en direction de la population et des établissements scolaires, diffusion de spectacles sur le territoire de la CCPF.

Une subvention d'un montant de 15 000 € a été attribuée à la Commune de Fouesnant.

SPORTS ET LOISIRS

Sport de haut niveau

Pour les déplacements de sportifs individuels en compétition nationale, le Conseil général verse une aide financière aux clubs, aux établissements scolaires pour les sections UNSS.

Une aide financière de 944,24 € a été attribuée au club de Raquette du pays fouesnantais, une subvention d'un montant de 138,64 € au Collège de Kervihan et 46,24 € pour le LEGTA de Bréhoulou.

ENFANCE ET JEUNESSE

Collèges publics-équipement mobilier 2008

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 480 000 € au titre du volet équipement mobilier des collèges publics du programme équipement des collèges publics, avec la répartition suivante : 420 000 € pour les acquisitions par le Conseil général dans le cadre des marchés départementaux, 60 000 € pour subventionner les établissements pour l'acquisition de mobilier ne rentrant pas dans les marchés départementaux.

Le Collège de Kervihan de Fouesnant se voit accorder une enveloppe financière de 14 679,86 €, pour l'équipement mobilier de 2 salles de cours et pour d'autres compléments.

Collèges privés - Forfait d'externat

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 3 775 421 € pour le financement des forfaits d'externat des collèges privés. Le versement par les Conseils généraux d'une partie des forfaits d'externat des collèges privés à compter du 1er janvier 2007 est prévu par la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales.

Jusqu'en 2006, les Conseils généraux versaient aux collèges privés une dotation annuelle de fonctionnement. L'Etat versait, par ailleurs, aux collèges privés, une dotation d'externat qui compensait la prise en charge par les collèges de la rémunération des personnels non enseignants (personnel administratif et technique). Pour faire le parallèle avec le transfert des TOS des collèges publics, la loi du 13 août 2004 (article 82) a prévu que les Conseils généraux verseraient aux collèges privés, à compter du 1er janvier 2007, une partie du forfait d'externat (part TOS, l'Etat continuant, en toute logique, à verser la part personnel administratif). Le Conseil général verse donc ce forfait pour la deuxième année. L'Etat compense aux Départements le transfert de cette charge par l'attribution d'une partie de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Le droit à compensation notifié au Département du Finistère au titre du forfait d'externat s'établit à 3 775 421 € pour 2008, comme en 2007.

Cette évaluation correspond à la moyenne actualisée des dépenses consacrées par l'Etat au cours des 3 années précédant le transfert. Dans le cadre de l'enveloppe ainsi notifiée, le Conseil général doit donc verser aux collèges privés le forfait d'externat 2008, selon les règles de calcul qui viennent d'être précisées par voie d'arrêté ministériel. Il est prévu, en effet, que l'Etat reste compétent pendant la période transitoire (2007-2008) pour fixer les taux. Il reviendra ensuite aux Collectivités de fixer elles-mêmes les taux «sur la base de calculs déterminant la part de personnels TOS des EPLE». Jusqu'en 2006, les collèges recevaient de l'Etat un premier versement en janvier, correspondant au 1er trimestre de l'année scolaire (septembre/décembre), puis un deuxième versement en mars-avril et un troisième en juin-juillet.

L'arrêté fixant les différents forfaits d'externat pour 2008 étant paru en mars dernier, la part du forfait d'externat portant sur le premier trimestre de l'année scolaire 2007-2008 a été votée en Commission permanente de février sur la base des forfaits de l'année 2007. Une enveloppe de 1 269 287,74 € a été répartie. L'arrêté du 13 mars 2008, paru au journal officiel du 28 mars 2008, fixe les taux pour l'année 2008. La régularisation se fera lors du vote des forfaits portant sur le troisième trimestre de l'année scolaire 2007-2008.

Il faut noter que, compte tenu de l'évolution des effectifs des collèges privés à la rentrée 2007 (augmentation de 155 élèves, dont 21 en UPI) et de la légère hausse des forfaits 2008, l'enveloppe déléguée par l'Etat à ce jour ne suffira pas à financer l'ensemble des forfaits. Il y aura un écart de l'ordre de 50 000 € entre le montant des forfaits à verser et l'enveloppe déléguée par l'Etat.

Un forfait d'externat pour le Collège Saint-Joseph de Fouesnant a été voté pour un montant de 33 610,58 €.

Activités pédagogiques et culturelles des Collèges

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 500 000 € dont 488 000 € en subvention pour financer des actions pédagogiques et culturelles menées par ou pour des établissements scolaires publics et privés (principalement des collèges), ainsi que des formations à l'intention des enseignants impliqués dans l'opération «collège au cinéma».

Une subvention pour la section sportive de judo du Collège Saint-Joseph a été votée pour un montant de 2 000 €.

Soutien à la mobilité internationale des jeunes

Deux étudiants de Fouesnant se voient accorder une aide financière de 550 € chacun pour leurs stages à l'étranger.

Bourses à des étudiants se destinant à l'enseignement du et en breton

Bénéficiaires : toute personne se destinant à devenir enseignant de ou en breton dans les établissements des 1^{er} et 2nd degrés d'un des trois réseaux (public, catholique et Diwan).

Une subvention de 1 100 € a été attribuée à un bénéficiaire de Bénodet, pour sa formation linguistique STUMDI.